



SOUTIEN AUX PROJETS COLLABORATIFS

Quel est l'objectif :

- Permettre le déploiement de projets innovants sur des secteurs identifiés comme stratégiques
- Soutenir les entreprises régionales, en donnant la priorité aux TPE et PME, dans leur démarche d'innovation
- Valoriser et permettre le transfert des travaux de recherche vers le tissu industriel régional
- Créer de la valeur ajoutée et de l'emploi sur le territoire régional

Qui sont les bénéficiaires :

Sont éligibles les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les centres techniques, les TPE, les PME et les ETI de plus de 2 000 salariés et les groupes.

Caractéristiques de l'aide :

Le dispositif de soutien aux projets collaboratifs d'innovation est destiné à financer des projets présentés par au moins deux partenaires dont une entreprise régionale.

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

Les dossiers de demande d'aide et les pièces justificatives doivent être déposés avant le démarrage des travaux sur la plateforme de demande de subvention : <https://subventions.normandie.fr/>

La Région se réserve la possibilité de mobiliser des crédits FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020.

Contacts

Sonia ROTROU
Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
02 31 06 95 20
sonia.rotrou@normandie.fr

- [Soutien aux actions de Promotion de l'Innovation en Région - Cofinancé par le FEDER](#)
- [Soutien au transfert de technologie - Cofinancé par le FEDER](#)
- [Soutien aux projets collaboratifs](#)



Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)